

Image not found or type unknown



Salaire minimum Convention Syntec

Par **Brice34000**, le **18/12/2011** à **18:11**

bonjour,

J'ai lu sur un forum, que dans le calcul du salaire minimum, le 13 ième mois devait etre pris en compte uniquement le mois ou il est versé, pouvez vous me confirmer.

Si j'ai mon 13 ième mois mensualisé, alors il est pris en compte chaque mois ?

Ma convention collective est celle du Syntec.

Merci

Par **P.M.**, le **18/12/2011** à **18:56**

Bonjour,

Je pense que vous confondez avec le SMIC, ce qui est différent du salaire minimum conventionnel...